

LE 1er RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
DE COTE D'IVOIRE

Dans le cadre du programme Africain de Recensement, le FNUAP a cofinancé le Recensement Général de Côte d'Ivoire. Le Gouvernement Ivoirien assisté du Bureau de la Coopération Technique et du PNUD a exécuté cette vaste opération en Avril 1975 ; la première du genre.

Parmi les sources des données démographiques les recensements occupent une des places les plus importantes. Cette place tient en particulier au fait qu'ils sont, en principe, exhaustifs. Elle tient aussi au caractère de référence que prend un recensement, en particulier en ce qui concerne la répartition géographique de la population.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire il n'y a jamais eu un recensement général de la population ; il s'agissait surtout lors des décomptes effectués dans le passé, d'enquêtes partielles qui ne permettaient pas une connaissance rigoureuse de l'état de la population à un moment donné. On disposait des estimations à des fins administratives.

Ce premier recensement exhaustif apporte une réponse à différentes questions pour des besoins de planification et d'administration: - Etat de la scolarisation, degré d'urbanisation, migrations intérieures, structure de la population, modes d'habitat, activité ... -.

Parmi les objectifs, la connaissance de l'état actuel de la population est importante, celle de son avenir l'est peut être plus encore. Sur la base de ce recensement on peut appréhender certains aspects de ce devenir : enfants à scolariser dans les prochaines années et les problèmes que cela suppose en nombre de salles des classes nouvelles et professeurs supplémentaires ; personnes entrant dans l'âge actif et les possibilités d'insertion dans le monde professionnel, fonction lui-même de la politique de l'emploi.

On peut continuer à définir d'autres objectifs, auxquels, éventuellement il appartiendra au Gouvernement et aux spécialistes de faire face.

Le recensement de la Côte d'Ivoire réalisé avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD - demandait la création de structures propres capables d'assurer les nombreuses tâches que nécessite une telle opération.

Ces structures ont été fixées par le décret N° 74-45 du 1er Février 1974 portant création d'un Comité Interministériel de tutelle et d'un Bureau du Recensement Général de la Population. L'arrêté n° 661 du 10 Mai 1974 a institué l'exécution d'un recensement pilote portant sur 60 districts pour les questions suivantes : quel type de questionnaire doit-on adopter ? Comment doit-on poser les questions ? Quelle est la meilleure présentation matérielle ? Le troisième acte juridique a été le décret N° 75-224 du 11 Avril 1975 portant institution et modalités d'exécution de l'opération.

La phase d'enquête proprement dite s'est déroulée entre le 15 Avril et le 15 Mai 1975. Après cette phase commence celle du dépouillement de l'information qui permet en août 1975 la publication des résultats préliminaires.

Entre Août 1975 et Juillet 1976 se faisait l'exploitation manuelle des feuilles de ménage, se préparait le support mécanographique et se constituait l'échantillon par sondage qui devait permettre l'obtention des résultats fin Juillet 1976. Un document interne à la Direction de la Statistique a été produit entre Septembre et Novembre 1976. La publication des résultats par sondage date de Mars 1977. Ces résultats ont été officialisés par le décret N° 77-659 du 16 Septembre 1977. Depuis cette date d'autres publications dont la liste figure en fin de document, ont été réalisées.

Les dépenses effectuées depuis le début de l'opération jusqu'à la fin 77 s'élèvent à 959 176 675 F CFA pour la contrepartie ivoirienne et à 177 500 000 F CFA financés par le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP) par l'intermédiaire du PNUD.

A la date du 31 Décembre 1977, le recensement a coûté 1 134 676 675 F. L'évaluation du coût d'un recensement s'apprécie par rapport à la dépense par tête d'habitant recensé. Ainsi, en divisant le coût total par le nombre de personnes recensées, on trouve 170 F par tête d'habitant. La plupart des premiers recensements faits dans d'autres pays (Sénégal, Gabon par exemple) ont coûté tout autant. Mais, compte tenu des gains énormes que le recensement doit procurer dans le domaine de l'activité économique et sociale, la dépense effectuée est un très bon investissement. De plus ce premier Recensement Général de la Population constitue une bonne base de sondage pour toutes les enquêtes ultérieures dont l'intérêt pour une meilleure connaissance de la population et de la vie économique, n'échappe à personne.

C'est ainsi qu'une enquête démographique nationale à passages répétés vient d'être achevée sur le terrain; grâce à cette enquête, on pourra actualiser en 1980 les données du recensement de 1975. D'autre part, une enquête fécondité, suivie d'une enquête migration sont programmées pour le premier semestre 1980 avec un cofinancement du FNUAP.

Par ailleurs, grâce à cette base de sondage qu'est le recensement une enquête budget consommation des ménages est sur le point d'être terminée.

L'opération recensement a été doublement payante : elle a conduit à une meilleure connaissance des structures des populations de Côte d'Ivoire et elle a provoqué des réactions en chaîne dans le domaine de la collecte des données de mouvement naturel des populations que l'état civil tel qu'il est actuellement ne peut produire.

ABIDJAN, le 22 Octobre 1979